

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue par visioconférence le 17 novembre 2020, à laquelle sont présents :

MM. Marcel Alexander, Nicholas Borne, Michel Demers, Ray Khalil, Pierre Marchand, Lucas Haddad et Mme Carole Imbeault, étant tous les administrateurs de la corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Participent également à la réunion :

- **Mme Christiane Hémond, directrice générale, CCSL**
- **Mme Valérie Lachapelle, responsable services administratifs, CCSL**
- **Me Ève-Marie Le Fort, avocate**

CA-2020-11-17/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

(Réf : 1.1)


CA-2020-11-17/002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20, 27 ET 29 OCTOBRE 2020

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration du 20, 27 et 29 octobre 2020.

(Réf : 3.1)


Président

CA-2020-11/17/003

DÉPÔT ET COMMENTAIRES AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE DE LA VILLE DE LAVAL

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser Marcel Alexander à transmettre les commentaires du conseil d'administration au rapport préliminaire de la Commission de la gouvernance de la Ville de Laval, qui concerne la Cité de la culture et du sport de Laval, déposé au président du conseil d'administration le 27 octobre 2020.

(Réf : 3.2)

CA-2020-11-17/004

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS DE LA CORPORATION

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL comme vérificateurs de la corporation pour les exercices financiers 2020 à 2024 inclusivement, sujet à confirmation annuelle par l'assemblée générale annuelle de la corporation et d'accepter les frais liés à ce contrat au montant de 26 000\$ pour l'an 2020, 26 760\$ pour l'an 2021, 27 500\$ pour l'an 2022, 28 250\$ pour 2023, 29 000\$ pour 2024.


(Réf : 3.3)

CA-2020-11-17/005

AUTORISATION D'UN AVENANT AU CONTRAT 202003-01 POUR L'ENTRETIEN ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE LA PLACE BELL

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser la direction générale à procéder avec


Président

l'avenant 1 d'un montant de 50 917,33\$, augmentant ainsi la valeur totale du contrat à 484 203,58\$ et à signer tous documents nécessaires à sa prise d'effet et d'autoriser la direction générale à procéder à un ou des avenants additionnels au cours de la première année du contrat, selon les conditions fixées par le conseil dont l'obligation de vérification du prix dans le marché.

(Réf : 3.4)

CA-2020-11-17/006

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 11h36 sujet aux confirmations des décisions 3.3 et 3.4 par courriel dans les jours qui ont suivis la rencontre, la dernière approbation ayant été confirmée par courriel, le 25 novembre 2020.

(Réf : 5)



Marcel Alexander, président

COPIE CONFORME
CA 17 novembre 2020